

SAS 4H ADVISORY
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 15 GRANDE RUE, 91510 LARDY
848 871 109 RCS EVRY

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 15 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 15 décembre,
A 18 h 00,

Les associés de la société SAS 4H ADVISORY se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 15 GRANDE RUE 91510 LARDY, sur convocation faite courrier simple adressée le 27 novembre 2023 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par ~~les associés présents.~~

~~L'Assemblée est présidée par Monsieur MAXIME QUATREHOMME, en sa qualité de~~
Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que ~~les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions~~ sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus du tiers des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- la demande d'agrément en date du 17 novembre 2023,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

MQ

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Agrément d'une cession d'actions,
- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'agréer la cession par Monsieur ALAIN QUATREHOMME au profit de Monsieur MAXIME QUATREHOMME des 15 actions lui appartenant dans la Société pour un montant de 150 euros. Monsieur MAXIME QUATREHOMME devient donc associé unique de la société.

~~L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.~~

~~Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.~~

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social du 15 GRANDE RUE, 91510 LARDY au 9 rue du Stade - 91510 LARDY, et ce à compter du jour de la présente assemblée soit le 15 décembre 2023.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 9 rue du Stade - 91510 LARDY"

~~Le reste de l'article demeure inchangé~~

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

ML

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la ~~séance levée~~.

~~De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé~~
par les membres du bureau.

Le Président
MAXIME QUATREHOMME



M Q